# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

**Imprimé par J. Bayon.**

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 MAI 1837.

Une assemblée a eu lieu à la Mobile, présidée par M. John B. Hagan, et des résolutions ont été adoptées pour recommander la suspension des paiements en espèces, en faveur des banques. Ces résolutions ont produit une forte opposition et l'on doutait que la majorité des personnes assemblées ait donné son assentiment à ces résolutions, bien qu'elles aient été adoptées. Les mécontents s'étant réunis, adoptèrent des résolutions contraires, déclarant que les banques manqueraient à leurs chartes si elles suspendaient les paiements en espèces. On se porta en foule aux banques pour avoir de l'argent, et il régnait une grande agitation à la Mobile.

Les nouvelles que nous recevons des différentes villes du Nord deviennent de plus en plus affligeantes. A New-York les actions de la Banque des Etats-Unis étaient tombées à $102. A Philadelphie elles se maintenaient encore à $108.

**Détails sur l'affaire maritime des Brassos.**

Nous mettons ici sous les yeux du public un document qui vient de nous être remis par un officier de la marine mexicaine, venu de Pensacole pour apporter des dépêches à M. le consul du Mexique. L'importance de notre feuille nous fait un devoir d'y consigner un rapport qui semble avoir engagé le commodore Dallas à relâcher le brick-goëlette Gén. Urrea.— Nous aurions à regretter qu'un acte intempestif eût excité une rupture totale avec le Mexique, au moment où ce gouvernement paraissait disposé à aplanir toutes ses difficultés; mais, en examinant ce rapport, et en le rapprochant du traité existant entre les deux nations, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans la conduite du commandant de l'escadre mexicaine, une infraction à plusieurs des dispositions de ce traité, et capable de servir d'excuse à une représaille sans doute trop violente. Il est cependant probable que la direction donnée par le commodore Dallas à cette affaire, et la prudence et la modération reconnues du président Bustamente, rétabliront promptement la bonne harmonie entre les deux républiques.

Evénements survenus entre le brick-goëlette de guerre Mexicain, *Général Urrea*, et la corvette des Etats-Unis, *Natchez*, au mouillage des Brassos de Santiago.

L'escadre mexicaine composée des bricks *Libertador*, *Vencedor*, *Général Teran*, et *Général Urrea*, rencontra et se mit en croisière le 1er avril, et, par le 29° 01 de lat. N. et 93 15 de long. O. du méridien de Cadix, avec la goëlette *Champion*, venant de la Nouvelle-Orléans, et sous pour Matagorda, chargée d'armes, vivres, et autres munitions. Les commandants de ces deux bâtiments ayant été appelés à bord du *Libertador*, il fut convenu qu'on ferait déposer la goëlette à Matamoros, où l'on verrait, et après délibération, il fut convenu que le bâtiment serait envoyé à Matamoros, qu'on serait là à son équipage, et que la cargaison resterait déposée, jusqu'à ce que le Gouvernement prononçât ce qu'il ferait, ou on non convenu.

Sur douze passagers qui y avait à bord se la goëlette, on en transborda six à bord de l'*Urrea*, et les autres restèrent à bord, ainsi que le capitaine et son équipage. Le 2, à 8 heures du matin, on envoya du *Libertador*, six matelots et huit soldats, rationnés pour quinze jours, avec ordre exprès du commandant de l'escadre à l'officier commandant la prise, de ne rien toucher appartenant au bâtiment, pour éviter plus tard toute réclamation, fondée, qui fut exécuté, à 10 heures, le capitaine Davis fut à bord mettre ses ordres à exécution, et, à 1 heure après midi, la goëlette mit sous voile, escortée par l'*Urrea*. Le 5, ils arrivèrent au mouillage des Brassos de Santiago, mais la barre étant mauvaise, le bâtiment ne put effectuer son entrée que le 7. Le même jour, arriva au dit mouillage, la goëlette *Louisiana*, venant de la Nouvelle-Orléans, destinée pour Matagorda, Texas; prise par les Texiens, et conduite par un officier, n'ayant pu entrer à cause de la grosse mer qu'il y avait sur la barre. Aussitôt les à la corvette *Natchez*, l'*Urrea* ayant hissé son pavillon, et ayant ordonné à la goëlette *Louisiana* de hisser le sien américain, la corvette s'approcha du mouillage et envoya un canot à l'*Urrea*, pour informer des lettres du commandant de marine de Vera-Cruz, à la presse du consul dans l'escadre.......

Lorsque cette embarcation fut arrivée à son bord, il envoya une autre à bord de la goëlette *Louisiana*, et après, elle s'en retourna à bord. Un peu de temps après il, en avançant le fond, même adressé et portant... Quelque temps après, il envoya encore un canot à bord de la *Louisiana*, et envoya un officier à l'*Urrea*, pour dire à son commandant qu'il remît à les marins et les soldats qui se trouvaient à bord de la *Louisiana*, et que lui allait envoyer un nombre de son bord......... Le commandant de l'*Urrea* envoya un officier à la corvette, représenter au dit commandant, que lui n'était point le preneur de la goëlette, il ne pouvait rien changer sans ordres qu'il avait reçus du commandant de l'escadre, et qu'il le rendait responsable de tous les actes hostiles qu'il commettrait envers ce bâtiment......... Le commandant de la corvette répondit à cela, qu'il allait envoyer les expédiés au bâtiment, d'où fut répondu que depuis son arrivée, elles avaient été envoyées au général Bravo, et qu'il pouvait, soit directement, ou par la voie de son consul, obtenir ce qu'il demandait.... dans cet intervalle, les mêmes embarcations de la corvette prirent tous les marins et soldats qui étaient à bord de l'*Urrea*, et furent à leur place des marins du *Natchez*.

Le 9, à 4 heures après midi, la corvette mit sous voile, ayant à la remorque la goëlette *Louisiana*, et elle se dirigea dans le N. E.......... Le 10, à 11 heures du matin, elle reparut et mit se mouiller à portée de canon de l'*Urrea*, immédiatement après il envoya un canot à terre, et en passant, un officier tira à bord de l'*Urrea*, pour dire à son commandant de ne point mettre sous voile, sans qu'il l'eût reçu, de les faire .......... Le commandant ordonna qu'on tel ordre de la part d'une nation amie de la république mexicaine, ne put que penser, et en fit part par écrit au général en chef des Brassos de Santiago .......... Le canot revint à bord de la corvette à 5 heures après midi, et amena le Secrétaire du Consul américain ........ Ces Messieurs furent obligés de rester à bord de la corvette pendant quatre jours, par cause de brumes et de mauvais temps ........ Le 15, ils furent à terre, et le même jour le commandant de la corvette prévint une communication au capitaine du port, en faisant que quoique les goëlettes *Champion*, et *Louisiana*, eussent été capturées par la marine, ce qu'il fit *piratiquement*, et que, n'ayant point de lettre de la république, il avait suspendu de l'escadre; que la goëlette *Champion*, qui se trouvait en dedans des Brassos de Santiago, où il rendrait responsable le brick-goëlette *General Urrea*, qui se trouvait sous la bouée avec sa cargaison.

La même embarcation, en allant à terre, passa à bord de l'*Urrea*, pour signifier au commandant que le pavillon mexicain ne devait que ......... que le capitaine de la corvette, qu'il avait ordre du gouvernement de ne permettre aucune communication avec la goëlette *Champion*, et qu'il pouvait fort bien, avant un mois, être sur le Mexique, représentant par conséquent sa nation, que le commandant de la corvette ne pouvait pas prétendre une chose pareille, et qu'il ne pouvait le rendre responsable de ce qu'il entreprendrait contre le brick-goëlette *Urrea*, attendu qu'il devait savoir la réponse qu'il y avait fait à son insu, et insultant un pavillon de guerre d'une nation amie; que, outre de cela, il y avait dans le port trois goëlettes prêtes à sortir pour la Nouvelle-Orléans, et que le retard occasionné par son escorte, pouvait causer de grands préjudices aux négociants intéressés et au commerce de cette place avec Matamoros.... Le 16, l'*Urrea* mit ses voiles au sec.... A huit heures du matin, la corvette envoya un canot lui signifier qu'il était en mesure d'appareiller la corvette.... Le commandant de l'*Urrea*, en le mettant au courant du port.... A 2 heures après midi, le même officier qui avait été le matin, signifia au même commandant, qu'il était sous son pavillon, et flamme, vu que au cas où ....... le commandant de l'*Urrea* lui répondit, que jusqu'à ce qu'il fasse feu sur lui, il ... pas son pavillon.... Alors l'officier fit rapporter ceci à son commandant, et la corvette tira sur l'*Urrea* à boulet ... l'*Urrea* ne pouvant avec 4 pièces de 8 contre 12 pièces de 24 et une fusillade repartie sur les passavants, à portée de pistolet ........ ainsi que le pavillon américain arbora à bord de l'*Urrea*, le tout, ainsi que la goëlette, Bravo tirent feu, mais la mèche étant trop grande, aucun boulet n'atteint la corvette.... Le commandant de la corvette avant voulu débarquer l'équipage de l'*Urrea*, on eut de terre qu'il voulait mettre un conséquent sur la côte, et le lui ayant été dirigé, à ce 4 canots qui portaient l'équipage, un boulet fut tiré pour avant d'une goëlette américaine qui se trouvait ancrée à terre des embarcations, et dans une direction.... Alors l'équipage de l'Urrea revint à bord de la corvette, et on mit sous voile.

PAR LA

## MALLE EXPRESSE.

Les nouvelles que l'Estafette nous apporte de New-York sont les plus tristes que nous ayons encore reçues. Dans la journée du 3, les faillites connues à la ... des journaux et parmi lesquelles se trouvent quelques-unes des maisons jouissant de la plus grande réputation de solidité sur la place, formaient ensemble un passif de plus de huit millions de piastres. La confiance est entièrement détruite. Cependant les banques semblent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour ramener la sécurité. Elles renouvellent tout le papier qu'on leur présente, sans exiger de nouvelles garanties.

La banque des *Mechanics* a éprouvé une violente secousse en conséquence de la mort de son président John Fleming. Forcé de se démettre de ses fonctions par suite d'un déficit causé par plusieurs emprunts qu'il avait eu l'imprudence d'accorder et qu'il ne pourrait être recouvrés qu'avec le temps, M. Fleming se retira chez lui, le cœur plein de tristesse de voir ternir une réputation de 30 années dans les affaires de banque. Ses réflexions amenèrent un accès d'apoplexie, qui lui causa la mort.

Le lendemain, tout Wall Street se trouva encombré d'individus de toutes les classes qui venaient demander à la banque des espèces en échange de ses billets. Le nouveau président M. Jacob Lorillard, prit immédiatement les mesures les plus efficaces pour dissiper les craintes du public; il quadrupla le nombre des commis et fit annoncer que la banque resterait ouverte et paierait jusqu'à 5 heures. Cette conduite pleine de fermeté eût le succès qu'elle méritait; la banque n'eut à payer dans le cours de la journée, que quelques milliers de piastres. Le soir, toutes les craintes sur sa solvabilité étaient évanouies.

Les nouvelles reçues à New York des Etats de l'Est deviennent chaque jour plus désastreuses. A Boston, les ouvriers ébénistes sont sans ouvrage; à Haverhill, Bradford, et Lynn, les manufactures de souliers ont cessé leurs travaux.

A Baltimore, le commerce paraît moins souffrir que partout ailleurs, cependant nous ne voyons pas que la confiance dans les banques soit plus ferme qu'à New-York. Les billets de la Virginie se vendent à 2 pour cent d'escompte; ceux de Wheeling et Pittsburgh, à 3 pour cent; et ceux des deux Carolines, à dix pour cent.

Nos dernières nouvelles de New York sont du 5, à midi. Les actions de la banque des Etats-Unis se vendaient à $102, mais la baisse sur celles des banques de la ville était arrêtée momentanément.

DE L'AMERIQUE DU SUD.—Par un arrivage récent à New-York nous apprenons que toutes les communications commerciales, épistolaires, ou autres viennent d'être suspendues entre les habitans de la Confédération Argentine, et ceux du Perou et de Bolivia. Le décrèt qui ordonne cette cessation a été promulgué officiellement à Buenos Ayres par le gouvernement; tous ceux qui l'enfreindront seront jugés comme traîtres.

Par le même arrivage, nous apprenons aussi que le gouvernement du Chili avait déclaré la guerre au Pérou pour les motifs suivans; parce que:

Le général Andrea Santa Cruz, président de la république de Bolivia, en s'arrogeant injustement le pouvoir souverain du Pérou met en danger l'indépendance des autres républiques de l'Amérique du Sud.

2o. Le gouvernement péruvien, placé comme il l'est sous l'influence du général Santa Cruz a consenti au sein de la paix à l'invasion du territoire chilien par les bâtiments armés de la république péruvienne, dans le but de semer la discorde et la guerre civile dans le Chili.

3o. Le général Santa-Cruz a violé dans la personne du ministre de la nation chilienne le droit des nations. Le président est autorisé faire marcher des territoires de la république les forces qu'il croira nécessaires pour soudoyer la guerre.

Extraits de nos journaux de Nantes.

**Cours d'économie politique et industrielle.**

*Leçon de M. BLANQUI.*

*Les banques d'Ecosse.*

Avant de reprendre la suite de notre examen sur les banques, je crois devoir faire une courte réponse à quelques objections qui m'ont été faites. On doit toujours tenir compte de la critique et profiter de ses avertissements lorsqu'ils sont fondés.

On m'a fait un reproche de ce que je n'avais pas développé à mon auditoire la marche que je me proposais de suivre, le système que j'entendais adopter. A cela je répondrai que le cours d'économie politique et industriel que je professe n'a pas commencé cette année, et que les années précédentes nous nous sommes beaucoup occupés de théorie, que nous avons examiné toute la théorie politique de J. B. Say. J'ai cru que maintenant le moment était venu de s'occuper du positif, du pratique. Ce n'est pas que lorsque les questions l'exigeront, je ne revienne encore à la théorie, mais ce que je me propose surtout de faire avec vous dans les leçons de cette année, c'est de la pratique, c'est de voir les particularités après avoir passé en revue les généralités. Quant à l'ordre à suivre dans l'économie des diverses branches d'industrie, je crois qu'il serait difficile d'en démontrer un de nécessaire, absolu: la science n'en est pas encore là.

On m'a encore reproché les digressions que je crois quelquefois devoir me permettre. Certes, ce reproche, je l'ai mérité peut-être, mais quel est l'improvisateur qui en est exempt? Smith lui-même, le savant Smith dans ses écrits en contient à toutes les pages. Au reste, j'oso encore espérer que malgré les digressions, mon auditoire gagnera, autant à m'entendre de la sorte que si j'apportais ici en cahier ou un volume écrit, en le lisant pour tout le monde, au lieu que personne ne voyait le danger, ou de ses guet. (Applaudissemens.)

Revenons à la question qui nous occupait dans la dernière réunion.

Comme nous l'avons vu, l'élément principal de la richesse, de la production, c'est le numéraire, c'est le capital. Aussi le peuple le plus riche en capitaux serait celui qui pourrait le plus produire. Cela n'est pas cependant ce qui a toujours lieu. La France est le payé qui a le plus de numéraire; elle en a plus que l'Angleterre et les Etats-Unis réunis ensemble, et cependant ce n'est pas le pays qui produit le plus. C'est donc parce que le capital n'est pas employé comme il convient, soit parce que nous n'avons pas comme en Ecosse, ainsi que nous le verrons bientôt, la science du crédit, soit parce qu'on a trop de peine, en France, à se séparer de son argent, trop grande crainte à le voir passer en les mains d'autrui. Comment pourrait-il être autrement, et comment pourrions-nous espérer de voir en notre pays la production en rapport avec le numéraire? Nous l'avons déjà dit, c'est par l'emploi productif des capitaux, c'est par un autre système que celui qui nous anime, le système hypothécaire, c'est par les banques. Dans l'état actuel on ne peut avoir de l'argent sans se livrer pieds et poings liés, et encore le remarquons, cela n'est pas seulement désastreux pour celui qui reçoit, cela l'est encore pour ce qui donne. Si l'on en porte les yeux sur notre commerce extérieur, et qu'on le compare au commerce extérieur de l'Angleterre, on a encore un exemple bien frappant de ce vice de notre système de crédit. En effet, la somme de toutes nos affaires d'importation et d'exportation, prise à la colonne, est bien loin d'égaler celle du même commerce de l'Angleterre: cela est bien facile à expliquer. L'Angleterre, par ses banques, par son système de crédit, peut exporter les capitaux, son entrepôt, parce que elle cherche facile à financer au besoin, il ne peut être de même chez nous, où tout se fait avec l'argent, avec les espèces en main. Voilà la cause de ces difficultés que nous rencontrons à faire de grandes spéculations, de vastes entreprises nous ne pouvons pas, tous les ans, comme toutes notre proposé que faire de comité, et de 11.

Mais, disons, les banques ne sont pas sans mauvais côtés, et pour en avoir un exemple déterminant en Angleterre ou aux Etats-Unis, montre que ce système a aussi ses dangers, ses risques. Oui, les banques ont leurs dangers, leurs risques; ils ne sont jamais protectrice, si vous voulez, et c'est elle qu'en donne le péril, présent l'explosion. Une banque peut donner jusqu'à trois fois autant de billets qu'elle a de capital; il faudrait qu'elle ne dépensât jamais ce pouvoir, qu'on y laisse autant, ou les faciès de contrôle, sur une banque n'en a au-delà du terme, mais ne peut prendre le remboursement en numéraire, on un, est la, et c'est le remède du prestige ... 

Je ne crains pas de le dire: notre système de crédit bien organisé en France, aurait des résultats prodigieux. Voyons-le pour l'agriculture, notre véritable industrie, le, territoire de toutes, c'est la France à 26,000 communes et 21,000,000 d'hectares, ..... chés on sa. .... tout à coup en possession de capitaux à bon marché, qu'elle ne paierait plus de si gros intérêts, alors vous verrez sortir de terre affluer eux qu'ont elle est aujourd'hui, vous verrez de la pomme à cette, de ce que d'entreprises que gérons, s'organiseront, et qui arriveront à bonnes exécutions et qui feront que les capitaux rapporteront 7 ou 8 0/0, au lieu de 2, 2 1/2 0/0 comme aujourd'hui. Il en est ainsi en Ecosse, et cependant là le sol est ingrat, le ciel sévère. Supposez que deux ouvriers de la même force entreprennent une même exploitation, l'un avec des capitaux à 4 p. 0/0 et l'autre à 8 p. 0/0. N'est-il pas évident que les résultats seront différens, que celui qui paie plus aura moins de bénéfice que celui qui paie moins d'intérêts sur ses travaux? Ce qui est vrai pour deux particuliers est vrai pour deux pays.

En Angleterre, le revenu annuel par tête s'élève à 800 fr. en France, il n'est que de 200. Anglais a pour tête lorsque que le Français! Il cependant n'est-il pas plus riche pour, ... ! Nous avons donc au contraire ainsi, quelle, qu'elle, au aussi grand capital moral! C'est donc quand il y a voie, un vice profond chez nous qu'il faut découvrir, annuaire.

Je l'avoue cependant, la répartition du bien-être, de la richesse est bien autrement en France qu'en Angleterre. L'on est pas rare de voir en Angleterre pour de 100,000 fr. de rente; pour les Français les possèdent, et c'est une chose dont notre pays peut heureusement se vanter. En Angleterre il ne reste rien, presque rien au producteur, à ce ou celui travaille. tout passe entre les mains des grands capitalistes, de ceux qui possèdent beaucoup, et le pauvre reste toujours pauvre.

D'ailleurs l'impôt et les taxes sont bien différents qu'en France. Et notons Lord Brougham fait une curieuse exposition de l'impôt anglais. "Nous payons des taxes sur tout ce qui entre dans notre bouche, ce qui couvre le dos ou est placé sous nos pieds, des taxes sur tout ce qui est agréable à voir, à entendre, à éprouver, à sentir et à goûter; des taxes sur tout ce qui est sur la terre, sur l'eau et sous la terre; sur tout ce qui vient de l'étranger ou qui s'en va chez nous; des taxes sur des matières brutes, des taxes sur la valeur qu'on y a donné par l'industrie de l'homme; des taxes sur les sauces qui provoquent l'appétit de l'homme, et sur les drogues qui lui rendent la santé sur l'hermine qui décore le juge et la corde qui étrangle le criminel, sur les clous de cercueil et les rubans de la mariée. Au lit, à bord, au levant, au couchant, il faut payer. L'écolier fouette sa toupie *taxée*, l'imberbe conduit son cheval *taxé*, avec une bride *taxée*, sur une route *taxée*. L'Anglais à l'agonie versant une médecine qui a payé 7 pour cent d'impôt une cuiller qui a payé 15 pour 100, il fait son testament sur un timbre qui coûte 8 livres sterling, et il expire dans les bras d'un apothicaire qui a payé 100 livres pour avoir le droit de le faire mourir. Ses propriétés sont taxées de 2 à 10 pour 100, on exige des droits énormes pour l'enterrer dans le cimetière, ses vertus sont transmises à la postérité sur un marbre *taxé*, et il est réuni à ses ancêtres, où il ne paye plus de *taxes*."

Ce tableau, moitié sérieux, moitié du sien, ne fait-il montre que si la noblesse est forte, la charge est assez lourde. Mais la France paye peu, aujourd'hui qu'elle ne payait il y a trente ans, elle a donc acquis plus qu'elle peut acquérir encore, et cela tient à mettre le plus directement dans cette voie, c'est à coup sûr, l'organisation du crédit.—Examinons un moment les banques d'Ecosse.

Les banques d'Ecosse ont été créées par des actionnaires qui n'ont rien de commun que dans leurs fondés et dans leur mœurs. Tout particulier qui veut y apporter une somme quelque grande et quelque minime qu'elle soit, devient actionnaire. Par là l'homme que Pierre ou Paul a versé 50 fr., il a droit non seulement à un intérêt de 3 pour 100 de sa mise, mais il a encore un crédit ouvert en son nom, non pas de la mise des fonds versés, mais plus considérable encore. Mais allez vous dire, il y a là bien de l'imprudence, bien de la prodigalité dangereuse! Je conviens que nous ne dirons qu'il n'y en a pas, et en voici la raison. Il y a peu de frais dans l'administration de ces banques; ce sont quelques hommes bienfaisants qui les gouvernent, qui les administrent gratuitement, pour le bien du pays, pour l'intérêt privé comme pour l'intérêt général. Ce bureau exerce une police, une la plus douce et la plus paternelle qu'on puisse faire. On s'enquiert du déposant, de son conduit, de ses affaires, de ses entreprises et comme les affaires se font dans un cercle fort étroit tout le monde se connaît. Si le déposant a de la moralité, le crédit augmente. Si, au contraire, le même individu venait souvent chercher et ne fournir rien apporter de nouveau, on lui ferait des admonestations, on lui ferait la balance de son *avoir* et de son *avoir*, et on l'engagerait à rapporter l'excédant. Comme on le voit, la moralité, le travail, la bonne conduite, ont tel secours et protection. C'est assez peu ordinaire pour que le cas vaille la peine d'être bien constaté. Donner une prime à la probité, c'est engager les hommes à être probes, laborieux, c'est une chaire une école de morale.

Et ce n'est pas encore là tout le bienfait qui résulte de cette organisation. Les fonds, avec un tel dépositaire, ne restent plus captifs, cachés, mais ils vont à la banque, ils tombent dans la circulation, et il en résulte tout à la fois avantage pour le pays et avantage pour le particulier.

En France, il n'en est pas ainsi. Un fermier reçoit du de la ferme apportant 200 à 300 fr., il les met dans son armoire et ne les rapporte à son propriétaire qu'au terme, qui ne sera peut-être qu'à trois, quatre, cinq mois de là. Vous voyez trop ce qu'il résulte de cette conduite, pour qu'il soit nécessaire de vous en faire sentir les désavantages et l'abus dit. En Ecosse, la chose se passe tout autrement, et tout le monde peut prétendre à retirer un intérêt proportionnel à ses capitaux, quelque minimes qu'ils soient. Il est malheureux qu'en France il n'y ait que les gros bonnets qui puissent le faire, quand seule au détriment de tous ceux qui sont au-dessous d'eux, de presque tout le monde, puissent bénéficier leur avoir, leurs capitaux.

Que de bien, que de prospérité, il résulterait d'une telle institution établie partout en France! Comme chaque industrie trouverait là des moyens de progrès, de vie! Oh! certes, si chaque arrondissement ou de la France possédait ainsi une banque, administrée paternellement par quelques honorables citoyens, nous verrions bientôt la lumière succéder à la gêne, le travail à l'oisiveté, la moralité peut-être au vice. Je le sais, de telles institutions ne peuvent pas s'improviser, mais je ne crains pas de prédire des prodiges du jour où on les mettra en caisse d'épargne.

Un fait bien constaté, en France, pour l'agriculture, c'est le manque de fonds. Voyez les agronomes qui en possèdent et qui veulent améliorer leurs terres, le général Bugeaud, par exemple, qui, par ses innovations dont on avait d'abord, est parvenu à doubler presque le revenu de ses domaines, et vous ne douterez plus de l'action du capital sur les progrès de l'agriculture. Aujourd'hui les cultivateurs des environs étonnés et ne pouvant nier le progrès, voudraient suivre l'exemple du général Bugeaud, mais ils ne le peuvent, les capitaux manquent. Voilà pourquoi la terre, quoique féconde, demeure stérile.

Si nous examinons encore en France les moyens d'échange des capitaux, nous trouverons qu'il n'en est pas autrement aujourd'hui que du temps de Louis. La diligence est la seule voie qui nous adopterions. les sacs pesants d'écus qu'on y voit charrier habituellement sont une preuve du fait. Les Anglais et les Américains ne croient pas que nous en sommes encore là. Mais comment, vous le savez, avoir d'autres relations que celles de la diligence avec Landerneau, ou Brives-la-Gaillarde? Qui voudrait une traite sur un pays là? Il n'est pas difficile de voir qu'il en serait autrement avec un bon système de banque. Nos ... encore chez nous coupables du péché originel de la pauvreté: il n'est que le baptême du crédit qui puisse nous sauver; sans lui, nous mourrons hérétiques.

Un autre effet des banques en Ecosse, c'est d'avoir rapproché les distances, de n'avoir plus laissé subsister un abîme infranchissable entre celui qui possède et celui qui ne possède pas. Il y a plus de prolétaires, tout le monde, le pouvoir de devenir et tout le monde devient propriétaire.

Voyez encore les résultats de ces banques. Il y a peu de temps encore l'Ecosse était un pays pauvre, qu'on allait voir comme l'Irlande, comme un beau pays de rochers, de fées, etc. Eh bien! aujourd'hui ce pays est devenu un véritable jardin coupé par des villes, selon l'expression de Mme de Staël. Les enfants y reçoivent une éducation supérieure à celle qu'on reçoit communément en France. Si donc vous portez vos yeux sur l'Espagne, si riche par le ciel et par le sol, et si pauvre et si misérable par le fait, vous reconnaîtrez la puissance des banques du crédit.

Une grande plaie en France, c'est le jeu de la bourse, où il se fait fictivement pour plus de 25 milliards d'affaires tous les ans, et qui permettent aux agents de change de gagner 150 mille francs. Cette manie soutire les capitaux, les accumule tous sur un point et laisse dans la souffrance toutes les industries qui en pâtissent, qui en sont paralysées.

M. Blanqui termine en exposant que les animaux domestiques, les chevaux, les bœufs, les moutons indivisibles sont loin d'être en France ce qu'ils sont en Angleterre, en Suisse, en Espagne, et que ce n'est pas cependant la nature du sol qui s'oppose à l'amélioration de l'espèce, mais le système du crédit.

**Conseil de la Municipalité No. 2.**

Séance du 11 mai 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: Mrs. Montamat, Féraud, Bertrand et Duvigneaud; absents, Mrs. Marigny & Holshaw.

En l'absence du secrétaire, M. J. R. Vienne est nommé secrétaire pro tem.

Après lecture et approbation du journal de la dernière séance, lecture est faite d'un message du maire, en date du 11 mai, par lequel il transmet une lettre de M. Antoine Dumay, auteur d'une échelle à incendie; ces documens sont renvoyés au comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre du voyer en date de ce jour, contenant quelques instructions au sujet des fossés à creuser sur la fouille des canaux près de la rue des Bons Enfans. Cette lettre est renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une seconde lettre du voyer, concernant une avance que réclame M. Thompson, le contracteur pour le marché Washington. Cette lettre est suivie d'une copie du contrat entre M. Thompson et la municipalité, ces deux documents sont envoyés au comité des finances.

Le secrétaire soumet au conseil la liste des secours accordés aux pauvres.

Le tableau sommaire du trésorier est soumis au conseil, balançant par $39.6 34 en caisse.

Sur motion de M. Féraud et après dispensation des règles,

Résolu que dans le compte sommaire fourni chaque semaine par le trésorier, il sera tenu de distinguer dans la recette les sommes provenant des revenus de ceux provenant des emprunts.

Le comité des levées fait un rapport et sur motion le rapport devra être imprimé et mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le comité spécial chargé des devoirs de l'imprimeur officiel de la municipalité fait un rapport et sur motion ledit rapport devra être imprimé et mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion, le conseil procède à la nomination d'un collecteur des droits sur la démolition des chalans, radeaux &c.

M. Banel Cornu est nommé par acclamation collecteur des droits sur la démolition des chalans, radeaux &c.

Sur motion de M. Montamat, après dispensation des règles,

Résolu que le collecteur des droits sur la démolition de chalans, radeaux &c. est autorisé à percevoir les ... prochain, de prélever une commission de 10 pr. cent sur les ... pour la ... des levées sur les emplacements désignés dans l'article 10 de l'ordonnance du conseil général, approuvé le 5 juin 1836, et qui attendent dans cette partie du droit de la 2me Municipalité, ce qui ne ... la rue Ladéons, et la limite inférieure de la ... port.

M. Féraud présente une ordonnance pour le ... des rues, et ... ajourné ...

Sur motion de M. Duvigneaud et après dispensation des règles,

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire remblayer à l'entreprise ... la rue Columbus, de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Bagatelle et de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Marigny au ... de M. ... de manière à la mettre au niveau des chaussées ... et à y faire placer ...

Un à l'encoignure des rues Columbus et Champs Elysées.

Un à l'encoignure des rues Columbus et Françaises.

Un à l'encoignure des rues Columbus et Bagatelle.

Un à l'encoignure des rues Columbus et Est de la rue des Champs Elysées, et un à l'encoignure des rues Columbus et Marigny.

Sur motion de M. Bertrand, et après dispensation des règles,

Résolu que le recorder est autorisé ... les *culvertstones cutter Bones* ... par le voyer ... le ... conseil ...

Toute motion contraire à la présente est et demeure rappelée.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à jeudi prochain 18 de mai 1837, à six heures de l'après-midi.

Pour copie conforme:

J. R. VIENNE.—Sec. pro tem.

Errata de l'Abeille du vendredi 12 mai: colonne 1ère, page 2ème, ligne 1ère, au lieu de la *place* la plus envenimée, lisez la plaie la plus envenimée.

Dito parag. 3ème ligne 22, au lieu de en appropriant la république centrale *des besoins* du peuple, lisez aux besoins &c.

Dito paragraphe 4ème ligne 2ème, au lieu de, *et le rôle de conduite*, lisez et la règle de conduite.

**DERNIERES DATES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boston | 4 mai | Tampico | 27 avril |
| New York | 5 mai | Mexico | 10 avril |
| Philadelphie | 6 mai | Londres | 1 avril |
| Baltimore | 1 mai | Liverpool | 4 avril |
| Washington | 1 mai | Paris | 30 mars |
| Charleston | 5 mai | Havre | 25 mars |
| Havane | 26 avril | Bordeaux | 13 mars |

**COMMERCIAL**

VENTES DE COTON D'HIER

50 balles Mississipi, 9 a 10
169 do Louisiane, prix non transpirés
219

REMARQUES.

Les affaires sont toujours dans le même état depuis quelques jours qui ont été depuis quelque temps. Il ne s'est fait de ventes que pour des besoins immédiats. La confiance n'existant plus il s'ensuite qu'il ne se fait que peu d'affaires. Nous avons appris qu'un montant assez considérable d'argent a été obtenu au commencement de la semaine à raison de 1 pour cent par an, avec hypothèque et de bons endosseurs. Si les capitalistes employaient leurs fonds de cette manière il en serait un avantage pour la communauté et pour eux-même.

Nous avons des avis de Liverpool du 4 avril et du Havre du 25 mars, mais nous ne voyons pas qu'il y ait eu de changemens matériels dans les marchés au coton de ces deux places. Le marché monétaire paraît être dans un état aussi pénible que le nôtre, particulièrement à Liverpool, chaque arrivage de ce port nous annonce de nouvelles faillites, dont quelques unes très-fortes et provenant de maisons engagées dans les spéculations de coton, ce qui doit nécessairement se faire ressentir ici. Beaucoup de traites ont été renvoyées à New-York, ce qui a causé plusieurs faillites, dans cette ville.

*Coton.*—Les transactions dans cet article sont tellement limitées qu'elles ne méritent à peine qu'il en soit fait mention. Les ventes n'ont été que de 1981 balles comme suit: 130 Mississipi à 8¾, 79 à 8, 278 à 7, 33 à 6; 50 à 9 et 10, 95 Louisiane à 10½, 485 11¼, 185 à 12½, 716 à 8 et 9., 169 à des prix qui n'ont pas transpiré, 23 Alabama à 8¾ et 150 Arkansas à 6½.

Les exportations durant ce temps ont été de 474,870 balles, et à la même époque l'an dernier, de 347,190, ce qui forme un excédant de 127,340 balles et le total jusqu'à ce jour excède 10,338 balles celui de la saison dernière au 1er octobre. Les existences étaient 80,000 balles.

Bien que les ventes soient faibles, les envois se font sur une échelle étendue, car 15,137 balles ont été expédiées cette semaine, et depuis cinq semaines 81,623. Durant tout ce temps il ne s'est vendu que 12,000 balles.

*Tabac.*—Peu d'affaires. Les approvisionnemens sont de qualités inférieures, ce qui occasionne en partie la dépréciation de cet article.

*Sucre.*—Les ventes continuent à être faibles, et se font principalement pour la ville et les voisinages. Quelques transactions se font en échange d'autres articles, ce qui a lieu également dans d'autres denrées.

*Maïs.*—Cet article tend à la hausse, particulièrement la bonne qualité, pour laquelle nous quotons 60 à 65 cents le boisseau. Quelques ventes se sont faites à 68. Il n'en est venu que peu depuis quelque temps, et s'il n'en arrive pas en abondance le prix en augmentera.

*Farine.*—Il n'y a eu que peu de variations dans les prix de cet article. Nous cotinuons à le quoter 9.5 à 9.5 ½, auxquels prix 4 à 5000 barils ont été vendus, cette semaine.

*Provisions.*—Au commencement de la semaine, des ventes considérables ont été faites en porc, à nos cours, ainsi qu'en saindoux. Elles ont été plus étendues que celles des semaines précédentes.

*Sel.*—Des Iles Turques, est rare, il n'en est pas arrivé depuis quelque temps. Point de Liverpool sur marché et les détenteurs en demandent un prix élevé. Nos quotes sont abandonnées.

*Fret.*—Nous portons ¾ à 5/8 d le fret pour Liverpool, et à 1 3/8 cts pour le Havre. Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu de navires affrétés depuis quelques jours et nous pensons qu'il y a probabilité à une nouvelle baisse dans les prix du fret, considérant le nombre de bâtiments qui arrivent et le peu d'achats de coton et de tabac qui se font.

M. J. B. T. GIQUEL, sera soutenu comme Alderman pour représenter le troisième district au Conseil de la 3me Municipalité, par un grand nombre de VOTANS.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer Mr. J. B. MASCICOT, comme candidat pour Alderman du 3me district, 3ème Municipalité, en remplacement de Mr. de Ferriet. PLUSIEURS VOTANS.

Le navire Edw. Bonnaffee, pour Philadelphie est en déchargement vis à vis l'Hôtel de la Monnaie; les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises sur la levée. 11 mai

LATASTE & BRULATOUR ont établi leur bureau provisoirement chez M. R. Brugier, rue St. Louis, no. 16. 10 mai

**L. DEPORTER.** DENTISTE, Rue du Canal, No. 130. 10 mai—4m

---

PRIX COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS

| ARTICLES DIVERS. | | De | A |
|---|---|---|---|
| COTON | Bon et fin la liv. | — | — |
| " | Bon et beau | — | — |
| " | Beau | — | — |
| " | Moyen | — | — |
| " | Ordinaire | — | — |
| TABAC | Première qual. | 4 | 4½ |
| " | Seconde | 2½ | 3½ |
| " | Cuité | 1½ | 2 |
| " | De Cube | 22 | 28 |
| SUCRE | Nlle. Orléans | 5½ | 6½ |
| " | Cube, blanc | 10 | 11 |
| " | Do. brun | 7 | 7½ |
| MELASSES | | 25 | 28 |
| T. D'EMBAL. | De l'Ouest, la yard | 25 | — |
| " | De Dundee | 22 | — |
| C. D'EMBAL. | la livre | 11 | — |
| CHARBON | De l'Ouest, le baril | 50 | — |
| " | De Liverpool | — | — |
| " | D'Ecosse | — | — |
| CHANDELLES | Blanc d. bal. N. Bed. l. liv | 35 | 36 |
| " | Do. de Nantucket | 34½ | 35 |
| " | De suif | 15 | — |
| CAFE | De Cube | 9 | 11 |
| " | Du Brésil | 11½ | 12 |
| " | De St. Domingue | 10 | 10½ |
| FARINE | Le baril | 5 75 | 6 — |
| | FRUITS. | | |
| RAISINS | Par caisse | 1 50 | 2 — |
| " | Par demi-caisses | — | — |
| " | Par quart de caisse | — | — |
| AMANDES | A coque tendre, la l. | 10 | 13 |
| " | A coque dure | 7 | — |
| | POISSON. | | |
| MORUE | La caisse | 1 25 | — |
| HARENG. | | — | — |
| MAQUEREAUX | No. 1, par baril | 11 50 | 100 |
| " | No. 2 | 10 50 | — |
| " | No. 3 | 7 — | — |
| | GRAINS. | | |
| MAIS | En épis, par baril | 1 — | 1 12 |
| " | En graines, par boisseau | — | 68 |
| HARICOTS | Par baril | 2 25 | 2 50 |
| F. IN | Le 100 livres | 1 25 | 1 50 |
| PEAUX | Louis et Miss. | 9 | — |
| " | Mexicaines | — | 10 |
| PLOMB | En saumons | — | 5½ |
| " | En barres, la liv. | — | — |
| CHAUX | De l'Ouest, le baril | — | — |
| " | De Thomastown | 2 | — |
| | PROVISIONS. | | |
| BŒUF | Mess | 14 50 | 15 |
| " | Prime | 9 50 | 10 |
| PORC | Clair | 19 — | 20 |
| " | Mess | 16 50 | 17 |
| " | Prime | 13 50 | 14 |
| " | Plats côtés | 5 75 | 6 |
| JAMBON | Jambon, la livre | — | 9 |
| " | Côtés | — | 8 |
| " | Epaules | — | 5½ |
| " | Plats côtés | — | 7 |
| SAINDOUX | | — | 7 |
| BEURRE | Du Nord | 28 | 31 |
| " | De l'Ouest | 10 | 12 |
| SEL | De Liverpool, le sa. | 1 50 | 1 75 |
| " | Fin, par sac | 1 37 | 1 50 |
| " | Des Iles Turques, l. bo. | — | — |
| RIZ | De la Caroline, les 100 l | 4 — | 4 25 |
| EAU DE VIE | Franç 4e pr., le gal. | 1 25 | 1 50 |
| " | Américaine, 1re pr. | — | 50 | 53 |
| RUM | De la N. Orl 1re pr. | — | 45 |
| " | De la Jamaïque | 2 — | 2 25 |
| " | Du Nord | — | — |
| GENIEVRE | De Hollande | 1 25 | — |
| " | Américain | 65 | 70 |
| WHISKEY | Commun | 28 | 27 |
| " | Rectifié | 28 | 29 |

EXPORTATION De Coton et de Tabac.

[illegible]

## JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés

Navire Holt, Pace, Cowes, L H Gale.
Barque Dedalo, Bozetta, Cote d'Afrique, Dussaut fils aîné.
Brick Louisa, Tudela, Havane, J. Prats & fils.

ARRIVES

Bateau de remorque Pacific, Martin, de l'habitation Johnson.
Bateau de remorque Post Boy, Paulding, du fort.
Navire Dromo, Devereaux, 18 jours de Boston.
Navire New Orléans, Cole, de New York.
Brick Franklin, Baxter, Mobile.
Bateau à vapeur Levant, Reffol, Natchitoches.
Bateau à vapeur Mazeppa, de la Mobile.

AVIS—Le navire à vapeur CUBA—Les actionnaires de ce navire sont priés de se réunir au bureau du soussigné, No. 30, rue Bienville, pour régler les comptes adoptés dans l'assemblée, qui avait été tenue au bureau de la Compagnie d'Assurance, le 6 du courant. JOHN KILSHAW jr. 13 mai—3 commissaire.

A LOUER la belle maison, bâtie au centre de vastes terrains, faisant encoignure des rues Clouet et Grands Hommes, habitée ci-devant par Mr. Miller. S'adresser pour les conditions à CAPDEVIELLE & Cie., Toulouse, No. 19. 13 mai

**A VENDRE.**

PAR le soussigné, 17,000 briques à feu de Pensacola. E. BLANC, Nouveau Canal. 13 mai—3

AVIS—Les créanciers par compte ou par billet de M. Edouard Coutoula du Dénouce, sont avisés et priés de se réunir le 15 mai 1837, à dix heures du matin, au domicile du débiteur rue St Charles No. à l'effet de prendre entre eux les arrangemens qui leur paraîtront les plus convenables, tant dans leur intérêt que dans celui du dit Coutoula, pour parvenir au règlement le plus promptement de ce qui peut leur être dû. BELLOUBOUCHET. 13 mai—2

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par WILLIAM VANCE & Co. 13 mai—6

WHISKEY.—200 barils rectifié à vendre par JOHN A PECK. 13 mai 29, rue Bienville.

BOIS de charpente, 10,000 pieds pin blanc; 100,000 lattes à vendre par BAILEY & ABBOTT. 13 mai 14, rue Bienville.

JAMBON, &c.—300 barils mess et prime porc; harengs, 200 barils rouges et blancs, à vendre par G DORSEY, 44 rue de la N. Levée. 13 mai

RIZ—200 tierçons en magasin, 158,000 cigares à bon marché, chapeaux de feuilles de palmier, à vendre par L D C WOOD, 22, rue Poydras. 13 mai

EAU DE VIE, &c.—3 barils eau de vie de champagne, 3 pipes eau de vie; 21 paniers de genièvre de Hollande, 3 barriques Bourgogne, vin d'Oporto, 1ère qualité, 40 paniers de Champagne, 6 futailles Porter de Londres, en magasin à vendre par BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 13 mai

$10 DE RECOMPENSE.

S'EST égaré de ma maison à Lafayette, un cheval gris âgé de 5 ans, il a une coupure sur le pied gauche de devant. Quiconque ramènera le dit cheval ou en donnera des renseignemens à l'écurie de Thomas Diamond, recevra la récompense ci dessus. MICHALL WEAVER. 3 mai—1

COUR DES PREUVES—Attendu que la succession de Dolon, f. c. l. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Dolon h. c. l. décédé en cette ville, avis est par le présent donné à tous ceux qu'elle peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam. 13 mai

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3e. Municipalité (maison de Frescati), le nègre nommé WILLIAM LESTON, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds six pouces, joli de figure. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, 12 mai 1837. P. BAYHI, chef de poste. 13 mai—10

Détenu à la geole de police du faubourg Washington de la 3e. municipalité (maison de Frescati) le mulâtre JAMES WEADIN, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille cinq pieds 6 pouces et demi, figure ronde. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, 12 mai, 1837. P. BAYHI, chef de poste. 13 mai—10

Détenu à la geole du faubourg Washington de la 3e. municipalité (maison de Frescati) le griffe nommé BENJAMIN SLATER, se disant libre, âgé d'environ 20 ans, taille 5 pieds 3 pouces et demie, figure ordinaire. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, ce 12 mai 1837. P. BAYHI, chef du Poste. 13 mai—10

Détenu à la geole du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité, maison de Frescati, le nègre nommé JOB PAUL, se disant appartenir à Mr. Peters, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces 3/4. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington, 8 mai 1837. P. BAYHI, chef du poste. 10 mai—10

PENSION BOURGEOISE, RUE DE CHARTRES No. 156 au premier,

LE soussigné, un des ex propriétaires de l'Harmonie a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il continuera de tenir sa pension, pendant toute la saison d'été, et que pour faciliter les personnes qui sont susceptibles de faire des petits voyages à la campagne, il s'arrangera avec eux par cachet. EMILE PETIT. 13 mai—3

—Le même désire trouver de suite un locataire capable de pouvoir servir à table. Il donnera de bons gages. 13 mai

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magazin et Gravier qu'occupait Messrs. Jenas Robeson & Co. où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.

N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriété foncières. 17 av—1m

**CHARLES H GRANT & CO**

No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, sofas, glaces, matelas de crin, et meubles, en pianos, &c.

---

VENTE par le shérif—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Veuve Gravel vs. veuve B. Coffin, épouse de L R Kinney—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi 14 juin prochain, à une heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations de la défenderesse, sur un certain lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désigné par la lettre B sur un plan dudit faubourg dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 5 mars 1836 et déposé au greffe de G R Stringer, ci-devant notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans ledit lot mesurant quarante six pieds huit pouces de face au fleuve Missipi sur une profondeur de cent cinquante pieds, sur la ligne qui sépare le lot A, et de cent cinquante cinq pieds sur la ligne qui sépare le lot C, le tout mesure américaine, ainsi que tous les droits de batture appartenant audit lot.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet endossé, de la somme de neuf cents piastres, payable le 16 mars 1838, et la balance comptant, pour satisfaire le demandeur pour la somme de neuf cents piastres cinquante cents et trois piastres de protêt, avec les intérêts à dater du 18 mars jusqu'à parfait paiement, ainsi que les frais du procès.

13 mai—4 MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Vve. Eugène Bailly.—Lundi, 15 Mai prochain, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, en date du 10 avril 1837, je soussigné juge de la dite Cour, vendrai à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magazins, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu dame Antoinette Louise Victoire Kusby, décédée Ve. de Eugène Bailly, savoir:

La moitié indivise d'un Lot de Terre ainsi que des établissemens et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg de l'Annonciation, dans la Paroisse d'Orléans, désigné par le no. point de l'îlet no. 8, borné d'un côté par le no. 6, de l'autre par le no. 10, et par derrière par le no. 5, conformément au plan du dit faubourg, déposé pour record en l'étude de Pierre Pédesclaux, l'un des prédécesseurs de Louis T Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans. Le dit lot no. 9 mesurant 60 pieds de face à la rue Terpsichore, entre les rues Baronne et Dryades, sur une vingt pieds de profondeur.

Conditions: Un quart comptant, et la balance payable à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de Mr. Lady Hertford, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais des acquéreurs.

Paroisse de Jefferson, 11 Avril 1837.

13 av F. DOGUE, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—McLeod et Campbell, contre Samuel Short—Cour de District—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi 30 ne jour de mai prochain, à une heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur, sur deux certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlet no 5, bornés par les rues Levée, Hurst, Washington et Commercial. Les dits lots de terre, sont désignés par les lots 5 et 4, sur un plan dressé par Chs F. Zimple, qui se trouve déposé au Bureau de M. W. Y. Lewis, notaire public à la Nouvelle Orléans.

Le lot no 5, forme l'encoignure des rues Hurst et Levée, mesure 31 pieds 6 pouces 3 lignes à la rue de la Levée, sur 46 pieds 1 pouce, 9 lignes à la rue Hurst, 66 pieds 8 pouces et trois lignes sur le lot no 6 et 34 pieds sur la derrière.

Le lot no 4, mesure 66 pieds 8 pouces et 3 lignes au lot no 5, 87 pieds 5 pouces sur le lot no 3, 31 pieds 6 pouces et 3 lignes à la rue de la Levée et 34 pieds sur le derrière. Les dits lots sont bornés par le derrière, par le lot no 6, et situés dans le lot no 6, conformément au plan original de la dite ville de Carrollton.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions: comptant.

22 av—11ps. MANUEL J. GARCIA, shérif.

BUREAU DU COLLECTEUR. Nouvelle Orléans 5 Mai 1837

La guerre se faisant maintenant dans le golfe du Mexique et du Texas, il est recommandé aux citoyens des Etats-Unis, commerçant avec ces pays ou les pays voisins, ou dont les propriétés peuvent être atteintes par les parties belligérantes, de s'assurer que les navires ou les cargaisons dans lesquelles ils sont intéressés, soient munis des documents spécifiés dans le 23me. article du traité entre les Etats-Unis et le Mexique et dont suit un extrait:

Article 23. Pour éviter toute espèce d'abus et de vexations dans l'examen des papiers relatifs à la propriété des bâtiments appartenant aux citoyens des deux parties contractantes, il est ainsi convenu et conviennent que, dans le cas où l'une d'elles serait en guerre, les navires appartenant aux citoyens de l'autre devront être munis de lettres de mer ou passeports, désignant les noms, la propriété et le tonnage du bâtiment, ainsi que le nom et le domicile du capitaine ou commandant du dit bâtiment, afin de faire preuve par là que ledit bâtiment appartient bien et dûment aux citoyens de l'une des parties contractantes, ce qui est considéré par le gouvernement comme obligatoire pour le Mexique et le Texas.

Afin de protéger les propriétés et les navires des citoyens américains, le département de l'Etat m'a fait parvenir des lettres de mer qui devront à ceux des bâtiments américains qui s'adresseront à ce bureau, à la destination d'un port quelconque du Mexique ou du Texas. JAMES W. BREEDLOVE, Collecteur de la Douane. 7 mai—6

AVIS. BUREAU DU COLLECTEUR. Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.

AYANT été nommé agent du bureau des Patentes de la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui peuvent avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau. JAS. W. BREEDLOVE, 22 av—6.2m Agent du bureau des patentes.

VOLTIGEURS ATTENTION!!

Tous les membres composant la compagnie des voltigeurs d'Orléans, sont commandés de se trouver dimanche prochain, à la salle Washington, à 11 heures du matin, en bourgeois. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre, seront considérés comme ne voulant plus faire partie de la dite compagnie, et seront par conséquent rayés du contrôle. Ils auront de plus près de remettre dès le trois jours suivants, tous les effets appartenant à la compagnie dans le cas contraire, ils seront poursuivis dans toute la rigueur de la loi. 11 mai LA TRIGANT DE BEAUMONT, capitaine.

CHAPEAUX d'été, arrivés par les navires Mississippi And, de New York, un grand assortiment de chapeaux blancs de castor de Russie, pour hommes, des meilleures qualités et dernière mode. Aussi des chapeaux de soie, noirs, et de Russie, et quelques caisses de très beaux chapeaux de palmier, à vendre rue de Chartres no 10, par J. EVANS & Co. 11 mai

ALE—14 barils, plate calcine, 20 barils en débarquement, et à vendre par E. & J. ANDREWS, 12 mai 26, rue Gravier.

FOIN ET AVOINE—200 balles de foin Timothy, en très bon ordre; 450 sacs avoine de 2 boisseaux chaque, en débarquement du navire Metamora, vis-à-vis le marché aux légumes. S'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 12 mai rue de la Commune No. 93

FOIN—200 balles à bord du steamer Nashville, à vendre par FRANKLIN & AMES, 12 mai rue du Camp No. 55.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été perdu dimanche soir 7 du courant, un jeune mulâtre nommé LOUIS, âgé de 12 ans; il avait un pantalon de toile brune, une chemise de couleur, portant un chapeau de soie noire; parlant français et un peu anglais, ayant les cheveux noirs et le nez plat. Celui qui le ramènera rue Dauphine, No. 124, à l'encoignure de St. Louis, recevra la récompense ci-dessus. 11 mai—3

EN débarquement du Général Foy, et à vendre par les soussignés,
145 caisses Bourgogne Chambertin,
5 do Hermitage 1ère qualité,
50 barils Vinaigre, Bouble clarifié,
11 mai H. PALOC & DUFOUR, 58 rue Conti

MOUSSE—19 balles belle mousse en magasin, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CO. 11 mai rue Toulouse No 19.

50 TIERCONS sucre, saindoux, barricots, beurre, 200 barils mess et prime porc, à vendre par G. DORSEY, 11 mai 44, Nouvelle Levée.

EN magasin et à vendre—150 barils et 30 barils saindoux en feuilles; 1500 boisseaux maïs en bon ordre pour embarquement; 40 boucauds de Sucre, article de 1ère qualité; huile de castor, 30 barils marqués Dr. Baker's No. 1. HEFFORD & SORGENFREY, 11 mai rue Poydras No. 18

SEL—1000 sacs de 4 boisseaux de gros sel non débarqués, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 4 mai rue Bienville no 14

VINS—100 quarts barriques et 50 barils vins doux de Malaga; 50 quarts barriques Sherry, à vendre par ROBERT H. WHITE. 8 mai 34, rue Gravier.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

UN bon cuisinier, et une blanchisseuse et repasseuse, bien recommandés, trouveraient à s'employer constamment, en s'adressant au bureau de No. 70 rue Royale. 8 mai—6

SUCRE—50 boucauds sucre, article supérieur, à vendre sur la Levée, par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras. 7 av

HUILE DE CASTOR—50 barils huile, no 1, de la marque Dr. Baker, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras. 8 mai

MAIS en sacs—1500 sacs maïs, en bon ordre, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras. 8 mai

JAMBON—168 boucauds jambons, de Cincinnati, épaules et côtés, reçus et à vendre par J LANDIS & Co. 14 rue Poydras. 8 mai

MAIS—1500 sacs maïs blanc, d'une qualité supérieure, à vendre à bas prix par J LANDIS & Co. 14 rue Poydras. 8 mai

MAIS—600 sacs en très bon ordre pour embarquer, à vendre par SOMERS & ALEXANDER, 80 Magazine. 8 mai—3

SUCRE—74 boucauds de sucre, à vendre par DALLWEY & BOUDOUSQUIE, 21, rue de la Commune. 8 mai

CIDRE—100 caisses de Philadelphie, cidre de champagne de la marque de Brand, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE, 11 mai rue du Gravier No. 34.

CLOUX—150 barillets assortis en débarquement, à vendre par H. C. CAMMACK & CO. 11 mai rue du Gravier No. 65.

SAVON—150 caisses de savon no 1 et 2, à vendre par FROST & Co. 11 mai rue de la Douane.

PLOMB—500 saumons en débarquement du bateau à vapeur Moyal, à vendre par LE & W WAGNER, 64, Nlle Levée.

DELABOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS, Passage de la Bourse.

E. E. BRUNET, Encanteur, TIENT SON BUREAU AU No. 54 rue de la Commune. 8 avril—2m

CHAPEAUX de paille—50 caisses chapeaux de différentes qualités, arrivés et à vendre par FROST & Co. 9 mai No. 6, rue de la Douane.

AVIS—On demande plusieurs cabrouets ou charrettes pour être occupés aux transports réguliers sur la place. S'adresser au bureau de Mr. Boyd, allée de la Bourse, près la rue Royale. 9 mai—3

IL a été perdu hier, entre 6 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE en cuir noir, contenant une somme de vingt-cinq piastres, dont en billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le portefeuille a été perdu à partir des Casernes jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré. Si un forme avec une somme fractionnaire. Une honnête récompense sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 9 mai—3

---

## Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 14.

RICHARD DARLINGTON.

Drame en trois actes et huit tableaux.

LA FAMILLE IMPROVISEE,

Scènes épisodiques en 1 acte, d'Henri Monnier.

On commencera à 7 heures.

## CONCERTS D'ETE,

A L'INSTAR DES CONCERTS MUSARD, DE PARIS, AU

**Pavillon du Chêne vert,**

A l'autre bord du fleuve.

Le premier concert aura lieu samedi prochain, 13 mai.

On y entendra le *Grand Pas de Cinq* de Robert le Diable, arrangé pour la première fois à la Nouvelle Orléans, le Grand Quadrille des Echos; le Quadrille militaire et le Quadrille danois, avec détonation de pistolets.

L'ouverture du concert sera annoncée par un coup de canon dont l'explosion aura lieu à six heures; immédiatement après, l'orchestre composé des artistes les plus distingués de la ville exécutera:

1re PARTIE.

1. L'Ouverture du Chalet, Adam.
2. Le Quadrille de Lanzoce, B. Tolbecque.
3. Le Quadrille du Cheval de Bronze, Musard.
4. Grande Valse, Strauss.

2e PARTIE.

Ici sera tiré un second coup de canon qui annoncera le commencement de cette 2de partie du concert.

5. Grand pas de cinq de Robert le Diable, Meyerbeer.
6. Grand Quadrille Militaire, Musard.
7. Grande Valse en quatre parties, Strauss.
8. Grand Quadrille danois, avec détonation, Musard.

Les ouvertures et symphonies seront dirigées par M. Varney. Les quadrilles seront dirigés par M. Gubitti.

Le jardin sera brillamment illuminé, et on y trouvera des rafraîchissements du meilleur choix.

Prix d'entrée, une piastre.

Le passage sera assuré sur le steamboat jusqu'à l'heure indiquée sur l'affiche pour la fin du concert.

En cas de mauvais temps le concert serait remis au lendemain. 12 mai—3

BAL de souscription, samedi prochain 13 du courant, dans la salle de Mr. Gasquel, Second Municipalité. Prix d'entrée, $2 00. 10 mai—4

LE soussigné partant pour France, prie les personnes à qui il doit de présenter leur compte d'ici au 17 courant. PHILIPPE CAMPANEL. 12 mai—3

AVIS—J. F. BARTHEMY donne avis qu'il ne paiera pas, à son échéance, un billet souscrit par lui et endossé par Joseph Lones, pour la somme de $750, daté, 8 mars 1837, à quatre mois de date, l'objet pour lequel ce billet a été fait ayant manqué. Toute personne qui l'escompterait ne serait pas considérée comme acquéreur bona fide. Ce billet est déposé au notariat par Wm. Boswell, notaire public. 2 mai—3

BŒUF ET LANGUES DE BUFLES—30 barils prime bœuf, 5 barils de langues de buffle; 10 barils de bœuf fumé, à vendre par CRIVOT & PAIGE, 12 mai rue Poydras No. 12.

UNE dame française d'un âge mur, parlant l'Espagnol, désirerait trouver une place dans une famille soit comme femme de ménage, soit comme gouvernante; elle quitterait la ville pour la campagne si on l'engageait. Elle se chargerait aussi du soin d'une maison, pendant l'été, durant l'absence des propriétaires. Les meilleures recommandations seront données. S'adresser rue St. Philippe vis à vis la salle de Washington ou au bureau de cette feuille. 12 mai—3

BELLES chemises de toile—Les soussignés ont reçu de New York, un nouvel assortiment de belles chemises de toile, qu'ils offrent à vendre à bon marché, à leur nouvel établissement, Vieille Levée, no. 50. FRANCISCO PRADOS, 12 mai JOHN ARNAUD.

FOIN et avoine—En débarquement du navire Maryland, 260 balles de foin timothy, 440 sacs d'avoine à vendre; s'adresser à bord ou à L H GALE, 93 rue de la Commune. 12 mai

BON Marché à faire—En marchandises sèches en magasin à louer—Désirant se retirer des affaires de marchandises sèches, nous offrons de grands avantages à ceux qui désirent acheter notre assortiment de marchandises qui est très grand et bien choisi,—Les marchands de la ville et de la campagne désirant acheter des marchandises trouveront un grand avantage à venir visiter les nôtres avant de faire leurs achats. Nous continuerons nos affaires de bureau dans le même endroit. ANDREWS & BROTHERS, 13 Chartres. 13 mai

480 SACS le maïs en bon ordre d'embarquement; 36 caisses jambon emballés, arrangés à l'usage des familles; 60 boucauds de jambon assortis en débarquement du Vandalia. Puis, 600 barils prime porc, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune. 11 mai

ON a trouvé dans l'écurie à l'encoignure des rues Trémé et St. Louis, un CHEVAL bron ayant une marque blanche sur le front, un pied de derrière blanc, des marques blanches sur le côté gauche, courte queue, il n'est pas ferré, ayant un licou sur lequel est attaché une corde. 12 mai—3

EN débarquement du Général Foy,
9 caisses couleurs et ... 
250 do vin en demi bouteilles de Château Lafitte et Chateau Margaux.
50 do fruits à l'eau de vie,
25 do liqueurs,
20 barriques vin St Julien Médoc
50 demi do vin blanc haut Sauterne.
13 mai—4 PIUSSAN & LONGIS. 65, rue St Louis.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données pour la découverte de ceux qui ont volé de marchandises, que l'on pense avoir été prises du magasin de Messrs. Bein & Cohen, en avril dernier; une caisse marquée SIA dans un carré, et que marqué MD no 18. La personne qui pourra donner des informations conduisant à la découverte des marchandises et des ... recevra la récompense ci-dessus en s'adressant au bureau de l'Abeille. 11 mai—3 J ROBESON.

A VENDRE, bois de charpente, planches et deux mille barils de chaux. S'adresser à M. A Marigny, à son magasin, rue des Champs Elysées vis à vis le hangard du railroad. 8 mai—6

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS.—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise le pavage en bois d'un ilet de la rue St. Ferdinand, conformément à une ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du 6 du courant, devront s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du travail à faire, et de remettre leurs propositions cachetées au conseil. J. B. S. ST. AMAND, secrétaire. 5 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philip & Hart ont transporté leur domicile de la rue du Camp no 28 à la rue de Bienville no 12, le comptoir est à l'étage supérieur. 1 mai—1m

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à BERNARD DE SANTOS, courtier. rue Remparts, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 11 mai—15

AVIS.

J. DUCOURNAU, prévient ses amis et le public, que Le Ducournau est chargé de ses affaires, les personnes qui lui doivent, sont priées de régler entre ses mains. Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1837. J. DUCOURNAU. 8 mai—3

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente etc. etc.
15,000 briques à l'épreuve du feu 1re qualité.
150,000 pieds de planches de cyprès,
150,000 do do de cyprès jaune
500 arbres de cèdre rouge, équarris
600 boisseaux de charbon de bois, à vendre par F. LEFEVRE. 10 mai Au vieux Bassin.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de Ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra. D. PRIEUR, maire. 10 mai

Mairie de la Nouvelle Orléans. PAR F. DUTILLET, encanteur

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans sa séance du 24 juin 1836, et approuvé le 29 du même mois, avis est donné que samedi 20 du courant, à midi, à la bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le pétitionnaire et l'arrérager de rues de la dite municipalité, conformément aux dites résolutions, ainsi qu'à l'ordonnance adoptée dans la même séance, et l'amendement du 28 avril de la présente année, adjugé au rabais, par l'encanteur susdit. D. PRIEUR, maire. 10 mai

AVIS—En vertu d'une résolution du conseil de la 2me municipalité, passée dans la séance du 4 mai 1837, autorisant le Wharfinger à faire enlever de dessus la levée après deux jours de notification, par le moyen de diables, les pierres, gravier, ... et autres matériaux encombrant la levée de la municipalité No. 2, les personnes auxquelles elles peuvent appartenir, sont par le présent notifiées d'avoir à se conformer à la dite ordonnance, afin d'éviter qu'elles soient enlevées au dépens de la municipalité, aux frais et risques de qui il appartiendra. J. R. VIENNE, wharfinger. 10 mai—4

37 BOUCAUTS de sucre, 100 barils de mélasse en magasin, à vendre par YORKE & BROTHERS, 10 mai rue du Camp, No. 66.

600 Sacs maïs, à bord d'un chalan, en bon état à vendre par GRIVOT & PAIGE. 10 mai No. 12, rue Poydras.

PERDU—Un cheval, couleur gris fumé, âgé de 5 ans, de taille moyenne, au pied gauche de devant il a été blessé et y porte un fer rond, sur la hanche droite de derrière, il a une marque et il n'y a pas de poil à la queue du côté et ... Il ... R. WEBER. 10 mai—3

CHAPEAUX de feuille de palmier—30 caisses chapeaux de feuilles de palmier, de différentes qualités, à vendre par FROST & Co. 6 rue de la Douane. 10 mai

AVIS aux Constructeurs—Le soussigné, agent de la compagnie de Phoenix, de Londres, recevra des propositions, si elles sont faites au plus 15 du courant, pour réparer les avaries du feu dans la nuit du 3 du courant, au bâtiment no 14 et 16, rue Toulouse. RICHARD RELF. 10 mai—3

Attention! Pompiers Phœnix, No. 8.

ELECTION des officiers de cette compagnie aura lieu dimanche prochain, le 14 de mai, à la salle de bal de Mr. Gasquet, sous rue Moreau.

Les personnes ayant des réclamations contre la compagnie, voudront bien les présenter, et aucune réclamation ne sera payée, à moins qu'elle ne soit contractée par l'autorisation du Foreman ou du Secrétaire. J. R. VIENNE, secrétaire. 10 mai—4

ON DEMANDE DES ESCLAVES.

ON désire louer 12 esclaves pour couper du bois dans un endroit sain et élevé, s'adresser au no. rue Royale, encoignure de l'Esplanade, ou à W. HOBSON OXNARD & Co. 3 mai—10 no. 73

BISCUIT—100 barils biscuit pour navires, 100 ou billots; 75 de crackers, et 50 de crackers au beurre à vendre. Aussi 100 barillets de beurre en magasin à vendre par SLOAN & BROTHERS. 10 mai

EN débarquement de la Constellation, 32 jarres de 5 gallons, amandes en fines, à vendre par J VATINEL, rue Conti 31. 4 mai

WHISKEY.—75 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par ROBERT H WHITE 8 mai 34 rue Gravier.

MAGASIN DE MEUBLES de C. W. A Weig ec—No 11 et 70, rue Royale.

On est constamment à vendre les meubles les plus modernes et les mieux confectionnés, à des prix modérés. 30 av

---

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur neuf, tirant peu d'eau, INVINCIBLE, capitaine R. Wright, ayant été inévitablement retardé, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires le 13 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane ou à JOSEPH LANDIS & Co. 10 mai 14 rue Poydras.

POUR LOUISVILLE.

Le beau et superbe steamer SULTANA, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, le dimanche 14 du courant à 10 heures du matin. Les personnes désirant de prendre leur passage, feront bien de s'y prendre de bonne heure. S'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG, No. 17. rue de la Commune. J. M. BRODWELL & Co. encoignure des Magasins et Natchez.

N. B. Ce steamer est supérieur à tous ceux qui naviguent sur les eaux du Mississipi, pour sa vitesse, la beauté de ses emménagements et la sûreté de sa marche; il a deux machines à vapeur. 12 mai

POUR CINCINNATI.

Le bateau à vapeur neuf INVINCIBLE, capit. G. R. Wright, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi le 13 mai, à midi, pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à JOSEPH LANDIS & Co. 10 mai No. 14, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu, pour fret ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS, rue de la Vieille Levée no 30. 26 av

POUR BALTIMORE—La belle goëlette TUSCARORA, capitaine Sydemann, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT, 13 mai rue Bienville, no 14.

POUR PHILADELPHIE—Partant dimanche 14 du courant—Le brick fin voilier SEA HOMER, capitaine Tyler, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage de 5 personnes, s'adresser à L H GALE. 13 mai

POUR NEW YORK—Le brick ANGOLA, capitaine Tutto, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 13 mai

POUR PENSACOLA.

Partant dimanche le 14 du courant.—Le superbe brick Frederick, capit. Pearlace, partira comme ci-dessus, et peut prendre quelques passagers de chambre. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 13 mai rue Bienville No 14.

POUR BOSTON.

Le brick A. I. Alhama, doublé et chevillé en cuivre, capit. Diane, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT, 12 mai rue Bienville No 14.

POUR ANVERS.

Le navire neuf et fin voilier, Riga, capitaine Lamb, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 12 mai rue de la Commune No. 93.

Pour Philadelphie—Le navire paquebot régulier BOW BONNAFFE, capitaine Vandycke, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à JAMES REED & Co. 11 mai rue Royale, no 35.

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci-dessus le 25 du courant; pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à I OGDEN & Co. 11 mai—3

POUR PHILADELPHIE.

Le Brick fin voilier, Sea Flower, capit. Tyler, partira sous peu. Pour le fret de 40 boucauds, ou chargement de pont, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune No 93 11 mai

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col. Howard, capitaine Gatchel, partira de suite. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 10 mai 93, rue de la Commune.

A LOUER OU FRETER—Le beau navire A. I. tirant peu d'eau, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à opelousas. 10 mai

FRET POUR BALTIMORE.

Le fret de 300 barils ou environ sera donné à un bon bâtiment, pour le port ci dessus, si l'on s'adresse immédiatement à JNO. A. PECK, No. 29 vieille Levée. 9 mai

POUR LIVERPOOL.

La barque MARGARET, capit Foster, a la plus grande partie de sa cargaison engagée, pour fret ou passage s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. 9 mai rue Gravier No. 65.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière, CREOLE, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN CROSBY. 9 mai rue du Camp, No. 48.

POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, capitaine Henry, a commencé à charger, pour fret s'adresser à bord au capitaine ou à H. C. CAMMACK & Co. 9 mai

Fret et passage pour Trieste.

Le beau navire neuf A. I. DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à DUSSAUT FILS Ainé, 9 mai 77, St. Louis.

POUR BOSTON.

Le navire fin voilier ROBERT FULSFORD, capit. Price, est maintenant en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à GEO. GREEN, 9 mai No. 60, rue du Camp.

A FRETER pour St. Yago de Cuba, ou pour un des ports de l'île de St. Domingue. La belle goëlette A no. 1. Water Witch, capitaine Dupuy, de la contenance de 900 balles, est prête à prendre charge. S'adresser à A CAPDEVIELLE & Co. 9 mai 19, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot Natchez, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, se trouvant dans le port, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à I. OGDEN & Co. 8 mai—6 Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL—La barque A. I. Tiberias, fine voilière capitaine Leara, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 8 mai 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire bien connu, Arkansas, capitaine E. S. Dennus, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à FRANKIN & AMES, 5 mai rue du Camp, No. 55.

POUR COWES—Le beau navire fin voilier Al Moscow, capitaine Wenburg, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L H GALE, 5 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire AI Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE, 5 mai 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick supérieur NEW ENGLAND, capitaine Crocker, commencera à charger demain, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 4 mai rue Bienville no 14.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire nouvellement doublé en cuivre, CALUMET, capitaine Shreve, est en chargement à la presse à coton d'en haut. Pour le fret de 300 balles de coton, s'adresser à GEO. GREEN. 4 mai

POUR LA HAVANE, passage seulement.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS. 3 mai

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Viera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS. 3 mai

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot fine voilière, Fred. Arnet, capitaine Arnet, est prête à recevoir son chargement, et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à GRIVOT & PAIGE, 1er mai No. Poydras, No. 12

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier OTRANTO, capitaine Lambert, partira positivement mardi prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 1 mai

POUR LIVERPOOL—Le beau brick AI CYCLOPS, capitaine Hinney, partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE. 1er mai 93, rue de la Commune.

AVIS—E. Salvabury, restaurateur, a l'honneur de prévenir le public qu'ayant quitté momentanément son établissement de la ville, il en a ouvert un, au pont du bayou St. Jean, à l'ancienne maison Dave où il sert des repas tels que le désirent les personnes qui l'honorent de leur confiance. Le soin qu'il apportera à ses apprêts culinaires sont assez connus pour qu'il se flatte de pouvoir satisfaire les goûts des amateurs; et l'excellent poisson du lac ne sera pas cher lui le ... négligé. Il compte donc sur la bienveillance du public dont il s'est efforcé de mériter jusqu'ici les suffrages, et auquel il espère que son établissement pourra procurer tous les agrémens et toutes les commodités qu'il peut comporter. 8 mai—15

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et sont prêts à recevoir cette denrée sur prix accoutumés; des appareils nécessaires ont été disposés de manière à fabriquer et séparer les boucauds; les chambres pour l'inspection sont très-spacieuses, et sont réservées entièrement pour cet objet. Les planteurs et les habitans qui confient leurs articles seront soigneusement inspectés. 4 mai—1m JOHN DUGGAN, directeur.

50 Piastres de Récompense.—La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque mettra à la geole de la ville, le mulâtre AUSTIN. Agé de 31 ans, qui s'est absenté le 6 du courant, taille moyenne, parlant lentement, assez bien habillé, charpentier de son état, il y a plus de deux ans qu'il a été acheté dans le comté de Bourbon, Ky. on pense qu'il rôde autour de la ville, et cherchera à passer pour libre à bord de quelques bateaux à vapeur en partance. Les capitaines sont prévenus de ne point lui donner asile sous peine d'être poursuivis par les lois. ANDREW MURDOCK. 12 mai—3

LIQUEURS américaines—100 barils d'eau de vie américaine, 75 do Genièvre, 30 do cordials, à vendre par SLOAN & BROTHERS, 10 mai 30, nouvelle Levée

FARINE, Saindoux, &c.—1000 barils farine superfine; 300 barillets de saindoux; 100 barils whiskey rectifié, aussi 60 tierçons sucre de bonne qualité, à vendre par G DORSEY, 9 mai 44, rue de la Nouvelle Levée.

MAQUEREAUX—300 barils No. 1 et 2 en débarquement; 300 demi No. 2, à vendre par ROBERT H WHITE. 8 mai 34, rue Gravier.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par J LANDIS, 14, rue Poydras. 8 mai

---

## Ventes à l'Encan.

*Vente aujourd'hui de*

**DEUX BEAUX TERRAINS**

PAR M. BARNETT.

IL sera vendu le mercredi 13 courant, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis:

Deux Terrains,

Situés rue St. Antoine, entre Célestine et du Génie, au nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Antoine sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions: L'acquéreur se mettra à la place du vendeur, pour un billet de $197 50; payable le 18 août 1837, de la balance à 6 mois du jour de l'adjudication, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Plans exposé à la Bourse, le jour de la vente.

Actes de vente, pardevant C. Pollock notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 mai

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi, 13 du courant, à midi, à la bourse au coin des rues de Chartres et St. Louis.

La négresse Célestine, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison, en parfaite santé et pleinement garantie contre les vices et maladies, garantie par la loi. Elle parle français et un peu l'anglais.

Conditions comptant. 13 mai—1

PAR A. D. DORIOCOURT.

Pour cause de départ.

IL sera vendu samedi le 13 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, rue St. Louis, entre Bourgogne et Rempart, l'ameublement d'un ménage, consistant en un beau piano, lits, tables, tapis d'alcôve et tapis, chaises, &c.

Conditions de la vente:—comptant. 13 mai

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu, samedi 13 mai 1837, à midi, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis.

L'ESCLAVE DYSEE.

Agée d'environ 21 ans, assez bonne blanchisseuse, repasseuse, et domestique de maison, avec son fils âgé de 3 mois, elle est entièrement garantie, s'étant seulement absentée une fois, parlant Français et Anglais.

Conditions $350 comptant, la balance à 6 mois de crédit. 13 mai

PAR J. E. BLACHE.

IL sera vendu samedi le 13 du courant, à midi, au bureau du Quartier Maître des Etats Unis, rue de Conti No 119, 34 havresacs, 11 haches, 30 canteens, 17 chaudrons, 280 habits, 996 taies d'oreillers, et quantité d'autres objets pour militaire, &c. appartenant aux Etats Unis.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 13 mai courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux îlets de terre, situés au faubourg Boulignay, et désignés sur le plan par les Nos. 18 et 20, ils sont situés près du fleuve et près de la branche du rail road de Carrollton, les dits îlets sont entourés.

Conditions—Un dixième à 6 mois, et la balance à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par Thé Séghers 11 mai—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 13 du courant, à la Bourse, à midi précis:

4 terrains situés au faubourg Franklin, dans l'îlet No. 22, numéros 20, 21, 22, et 23, d'après le plan qui sera exposé à la vente.

Conditions: 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes, chez O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 11 mai

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante: Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, au dessous du faubourg Marigny, désignés sous les nos. 19 de l'îlet no 5, et 7 de l'îlet no 6, d'après un plan dressé le 9 février 1836 par Joseph Pilié, voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, mesurant, mesure américaine, comme suit: le no 19 dans l'îlet no 5, 29 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; cet îlet est compris entre les rues d'Enghien, du Port, Gasconvio et Grands Hommes. Le lot no 7 dans l'îlet no 6, touchant une portion de la terre réservée pour la bâtisse d'une église, mesure 29 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ledit îlet no 6, compris entre les rues d'Enghien, du Port, Grands Hommes et Craps.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de deux effets, daté le 21 mars 1836, chaque pour la somme de $720, le premier sera dû le 21 mars 1838 et le 2e le 21 mars 1839, et la balance comptant. L'acte de vente pardevant Théo. Tereau, Not. pub. 9 mai

PAR M. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, l'encoignure St Louis et Chartres, à midi, UN LOT DE TERRE, dépendant de la succession de feu Marianne Dubois, f. c. l. formant l'encoignure des rues d'Amour et Union, faubourg Marigny, mesurant (mesure française) soixante pieds de face à la dite rue sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue ..., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Chaque paiement devra être divisé en coupons à la convenance des vendeurs.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mai—d&15

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le susdit, encanteur à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de la succession de feu Henry Benjamin Fontoise, l'esclave ISAAC.

Conditions: $695 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac rembourse jamais à l'acquéreur ladite somme de $695, il aura droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—1m

**Habitation de Corbin et Rawles.**

IL sera vendu, le 19 mai, à midi, au café de la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

L'Habitation de Messrs. Corbin & Rawles.

Cette terre de valeur est située sur la rive droite du Mississipi, à environ 16 milles au dessus de la ville et 8 milles au dessus de Carrollton, ayant 20 arpens de front sur la rivière sur 40 arpens de profondeur ou environ; elle est située sur une élévation et ne peut être inondée par aucune submersion, sa situation et les différents productions des terres près de la ville, ne peuvent être surpassée par aucune autre terre près de la ville.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, divisés en coupons convenables portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si quelques uns des billets n'étaient pas payés à l'échéance ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an du jour où ils seront dus, jusqu'à la fin du paiement.

Les actes de vente pardevant J. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

## Ventes par le Shérif.

Andrew Bowles contre Samuel Bell

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi le 15 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

DE TIERS INDIVIS

D'une certaine partie de terre située à l'encoignure des rues Julia et Camp, en cette ville, mesurant 127 pieds 9 pouces et une ligne de face à la dernière rue sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles face à la rue Julia.

La dite propriété sera vendue aux conditions ci-après, savoir:

Un tiers comptant, un tiers payable dans 18 mois du 23 avril 1836, et l'autre tiers en 24 mois du 23 avril 1836, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $4077 77 7/9, avec les intérêts à dix pour cent du 26 avril 1837, et $17 50 frais de protêt et du procès. 11 mai FRED. BUISSON, shérif.

Louis Clement et autres contre Jh. E. Tourné

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 22 mai à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente savoir:

1o Le bateau à vapeur, le Médiateur, ensemble avec ses agrès apparaux ameublement &c.

2o. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 5 sur un plan annexé à une vente faite par veuve J. B. Poyferre, à S. L. Hermonore, passé pardevant C. Pollock, N. P. le 23 mai 1831.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue de Tchoupitoulas, entre les rues Poyferre et Duplantier, sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces sur le côté de la ligne qui le divise du lot No. 6, et 125 pieds 9 pouces et neuf lignes sur le côté qui le divise du lot No. 4, et 26 pieds 7 pouces, sur la ligne en profondeur, qui le divise du lot No. 8, le tout mesure anglaise.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les No. 8 et 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, daté du 11 mai 1824, et annexé à un acte de vente des syndics des créanciers de Chs. A. Visinier à P. L. Dabourg, passé pardevant Félix de Armas N. P. le 19 juillet 1824.

Le dit bateau à vapeur le Médiateur et les dits lots de terre, sont hypothéqués, savoir: pardevant Wm. Christy N. P. en faveur du demandeur par le dit John E. Tourné, pour assurer le paiement de trois billets. Les propriétés mentionnées ci-dessus, seront vendues comme suit, savoir:

Pour payer la somme de $4695 dûes, avec 10 pour cent d'intérêt du 31 janvier dernier, jusqu'à parfait paiement, $8 50 frais de protêt.

De plus une somme de $5792, 30 cts. payable le 4 de mai 1836; et plus la somme de $5000 payable le 1er. et 4 d'août prochain, 1837.

Les deux dernières sommes portant un intérêt de 10 pour cent, la première du 1er. et 4 du mars dernier, et la seconde du 1er. et 4 juin prochain, 1837, ensemble avec les frais de procès. 8 mai FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER.

Une résidence d'été située dans la ville d'Ambonbourg, et faisant face à la Baye St. Louis. S'adresser à DUSSAUT fils ainé, 77 St. Louis. 9 mai—3

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra à un prix raisonnable. S'adresser pour renseignements à ROBINSON & Co. 3 mai—1m rue du Camp, no 48.

A LOUER—Un appartement sur la rue, propre pour un office, au second étage du magasin No. 48, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à JOHN CROSBY. 1er mai

Maison garnie à louer à Biloxi. S'il le n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la troisième Municipalité, avis est donné que Samedi, 13 du courant, dans le 3me. district de la dite Municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. L. de Fériet, démissionnaire. La dite élection aura lieu au *Free Port Hotel*, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs M.M. Pilié ... et Jenkins, et greffier Mr. J. R. Vienne. Le Sénat, 1837. D. PRIEUR, maire. 4 mai

METHODE JACOTOT.—Changement de domicile—Ecole tenue par M. et Mme Lefoullon rue de Craps, entre Marigny et Champs-Elysées, près ... entre d'Amour et ... rue Champs-Elysées—Le soir, les classes commencent à 6 heures et finissent à 9 heures, le dessin de plan et d'architecture y est enseigné, ainsi qu'une augmentation de prix. 2 mai—15

Nouvelle Orléans, 3 mai 1837.

ASSOCIATION Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Traites sur Londres à vendre par ... A. BAUDOIN, Caissier.

HARENGS—100 boîtes harengs fumés à vendre par ROBT H WHITE.